

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 05 Juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mme Nadine LELIÈVRE, Maire.

Étaient présents : Mme Nadine LELIÈVRE, M. Denis TOUCHARD, Mme Carole RAVALET, Mme Michèle SALMON, M. Michel BERNAD, M. Stéphane PONTONNIER, M. Jérôme DOUET, Mme Mathilde FOUQUERAY, M. Yoann LHUISSIER, M. Damien HÉRISSON, Mme Marie DEMICHEL.

Était absente excusée : M. Jean-Paul LIGER (donne pouvoir à Mme Nadine LELIÈVRE), Mme Alexandrine BEUVE, Mme Carine RENAULT, Mme Aurélie PRÉVEL.

Secrétaire de séance : M. Jérôme DOUET.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

XXXXXXXXXXXXXXXX

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET DES SUPPLÉANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ÉLECTION DES SÉNATEURS :

Considérant :

- que le Code électoral (articles L.O. 180 et suivants) prévoit la désignation de délégués municipaux pour le scrutin sénatorial,
- que la commune de Fyé dispose d'un collège de six délégués à élire, conformément à la taille de sa population,

Le Conseil Municipal, après délibération, a décidé :

- ✓ De fixer le nombre de délégués municipaux à élire à trois titulaires et trois suppléants.
- ✓ De procéder à l'élection des délégués municipaux au scrutin secret.
- ✓ De désigner les personnes élues comme suit :

DÉLÉGUÉS TITULAIRES :

1. LELIEVRE Nadine
2. TOUCHARD Denis
3. RAVALET Carole

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS :

1. BERNAD Michel
2. DEMICHEL Marie
3. PONTONNIER Stéphane

- ✓ De charger le Maire de transmettre la liste des délégués élus aux autorités compétentes conformément aux dispositions légales et dans les délais impartis.

APPROBATION DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30/04/2026 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve, le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 30/04/2026.

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR :

Le Maire propose de modifier l'ordre du jour du conseil municipal comme suit :

- Ajouter les sujets suivants :
 - ✓ Désignation des délégués du SIVOS (rectification de la délibération n°36-2026),
 - ✓ Autorisation de recrutement d'agents contractuels pour remplacer des agents publics momentanément indisponible (abrogation délibération n°090-2019).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de modifier l'ordre du jour du conseil municipal comme indiqué ci-dessus.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU SIVOS (RECTIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°36-2026) :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de rectifier la délibération n°36-2026 du 02/04/2026 relative à la désignation de 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant, au sein du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire du ROSAY NORD.

En effet, Mme Michèle SALMON a été nommée déléguée titulaire au lieu de Mme Nadine LELIÈVRE.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de nommer : Mme Nadine LELIÈVRE, Mme Marie DEMICHEL déléguées titulaires et Mme Aurélie PRÉVEL déléguée suppléante.

AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS POUR REMPLACER DES AGENTS PUBLICS MOMENTANÉMENT INDISPONIBLE (ABROGATION DÉLIBÉRATION N°090-2019) :

(en application de l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984)

Le Conseil municipal de Fyé,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3-1 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels de droit public indisponibles dans les hypothèses exhaustives suivantes énumérées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 :

- temps partiel ;
- congé annuel ;
- congé de maladie, de grave ou de longue maladie ;
- congé de longue durée ;

- congé de maternité ou pour adoption ;
- congé parental ;
- congé de présence parentale ;
- congé de solidarité familiale ;
- accomplissement du service civil ou national, du rappel ou du maintien sous les drapeaux ou de leur participation à des activités dans le cadre des réserves opérationnelle, de sécurité civile ou sanitaire ;
- ou enfin en raison de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

- D'autoriser Madame le Maire à recruter des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

PARTICIPATION AUX REPAS DE LA CANTINE POUR LES ENFANTS HABITANTS FYE :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la participation financière du repas de la cantine pour les enfants habitants Fyé est de 2,50 €.

Le SIVOS du Rosay Nord souhaite que cette participation soit de 2,60 € par enfant habitant Fyé et par repas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte de verser au SIVOS du Rosay Nord la participation de 2,60 € par enfant habitant Fyé et par repas.

La commune recevra un listing du nombre de repas chaque mois.

DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AUX COMMISSIONS DE LA CCHSAM :

Le Maire présente au Conseil Municipal le tableau exposant les différentes commissions et groupes de travail communautaires suite aux élections du 15 juillet dernier au sein de la CCHSAM.

Le Maire propose aux conseillers de se positionner sur chaque thématique.

THEMATIQUES	Délégués Titulaires
Développement économique	Mme Nadine LELIÈVRE
Planification	Mme Nadine LELIÈVRE
Tourisme	Mme Mathilde FOUQUERAY
Social/Santé	Mme Marie DEMICHEL

Espace France Services/Habitat/Mission locale	Mme Mathilde FOUQUERAY
Finances	M. Jean-Paul LIGER
Voirie/fourrières/assistance aux communes/Agriculture	M. Michel BERNAD
Gestion des Equipements Sportifs soutien aux Associations Sportives et culturelles	M. Damien HÉRISSON
Nouveaux projets/Intelligence artificielle	M. Stéphane PONTONNIER
Déchets	M. Denis TOUCHARD
Bâtiments travaux/Equipements	M. Michel BERNAD
Gemapi	M. Denis TOUCHARD
Spanc/Energies renouvelables	M. Denis TOUCHARD
Mobilité	Mme Carole RAVALET
Comité de relecture du journal communautaire	M. Damien HÉRISSON

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- nomme les délégués comme indiqué au tableau ci-dessus.

DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT DÉFENSE :

Le Maire donne lecture du courrier du Ministère des Armées et des Anciens Combattants, relatif à la nomination d'un correspondant défense.

En effet, le correspondant défense est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires pour toutes les questions relatives à la défense. Il contribue à l'information et à la sensibilisation des administrés, tout en accompagnant les initiatives locales en lien avec les enjeux de défense.

M. Damien HÉRISSON propose sa candidature.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-nomme M. Damien HÉRISSON en tant que correspondant défense.

PRÉSENTATION DU PROJET PANNEAU POCKET :

Le Maire donne la parole à l'adjoint en charge du projet, Mme Carole RAVALET.

L'entreprise CWA distribue le service Panneau Pocket composé d'une plateforme web accessible via l'adresse www.panneaupocket.com, servant à saisir des messages d'information public et des alertes publiques.

Ces messages sont affichés en temps réel ou programmés sur les applications mobiles Panneau Pocket disponibles en téléchargement gratuit sous App Store, Google Play et AppGallery.

Le nombre de publication d'informations et d'alertes est illimitées. Ces publications peuvent être une passerelle avec le site internet de la commune.

Il est dispensé une formation téléphonique des personnes en charge des publications et une assistance 7j/7.

Un pack de communication est offert : envoi postal de flyers et affiches à distribuer à vos administrés.

L'abonnement est proposé comme suit :

Abonnement Standard	
Utilisation annuelle illimitée	230,00 € TTC
2 ans = 1 trimestre supplémentaire	460,00 € TTC
3 ans = 1 semestre supplémentaire	690,00 € TTC

Option modules	
Chaque année	100,00 € TTC

Cette option est une visibilité plus complète sur l'application et personnalisable par la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de retenir la proposition d'abonnement standard pour 3 ans avec l'option module de l'entreprise CWA pour un montant total de 990,00 € TTC,
- Nomme Mme Laurence PHILIPPE administrateur principal, Mme Carole RAVALET et M. Damien HÉRISSON élus.

INFORMATIONS DIVERSES :

1. Le Maire présente les aménagements qui seront réalisés dans la Maison des Associations relatifs à la sécurisation du compteur électrique. L'aménagement d'un placard sera réalisé au 1^{er} étage l'année prochaine.
2. Le Maire informe la possibilité d'équiper la salle polyvalente d'une borne wifi. Les conseillers municipaux ne trouvent pas d'utilité à cette installation. Le conseil municipal propose néant moins l'installation du wifi dans la Maison des Associations.
3. Le Maire informe qu'il sera posé des panneaux « nombre de places réservées » sur le parking de la mairie et de l'école.
4. Le Maire informe le conseil municipal que l'opticienne à domicile de Saint Victeur proposera, dans la salle polyvalente, aux habitants de Fyé un test de vue. Il ne sera fait aucune vente à cette entrevue. La salle sera gratuite.

XXXXXXXXXXXXXXXX

TOUR DE TABLE :

M. Damien HÉRISSON : demande l'étude d'achat d'un robot tondeuse pour les terrains de football. Il sera demandé un devis avec assurance.

M. Stéphane PONTONNIER : demande de prévoir des poubelles Chemin de la houdairie, Chemin Dadam et au bois Morin. Des poubelles seront posées à ces endroits.

M. Michel BERNAD : Demande la remise en service des bornes électriques qui sont en pannes depuis quelques mois. Le Maire informe que ce sujet sera évoqué au prochain conseil municipal.

Mme Carole RAVALET : informe que :

- la commission fleurissement a effectué, avec l'employé communal, les plantations des fleurs de la commune,
- les décorations de Noël seront de couleur bleu et or cette année,
- le forum des associations aura lieu le 12/07/2026,
- le feu d'artifice aura lieu le 14/07/2026.

Fin de séance 22 h 45

Signature du Maire

Signature du Secrétaire de Séance